

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Multi Smart Equity - MuSE - Classe B (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV** (la «Sicav»)

Code ISIN **LU0241092831**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs

Recherche de la croissance du capital investi à long terme avec l'objectif de rechercher une performance supérieure à celle du benchmark.

Politique d'investissement

L'objectif du compartiment est de surperformer l'indice MSCI World Price Index, valorisé en EUR.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le compartiment échangera, par le biais d'un ou plusieurs Total Return Swaps, un flux d'intérêts variable contre la performance positive ou négative de l'indice BofAML Global Style Index NTR EUR (« l'Indice »). Les Total Return Swaps seront contractés avec une institution de premier niveau intervenant en qualité de contrepartie : Merrill Lynch International.

L'indice, BofAML Global Style Index NTR EUR, se compose de toutes les sociétés de l'Indice STOXX 600, du S&P 500 et du Topix 500 qui ne sont pas incompatibles avec les critères environnementales, sociétales et de gouvernance ESG.

Les avoirs nets du compartiment sont principalement investis en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire, en liquidités constituées notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit, ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, sans restriction géographique.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis jusqu'à concurrence de 30% en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire, en liquidités constituées notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit, ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leurs principales activités dans des pays émergents.

Le «benchmark» du Compartiment est constitué par l'indice:

- 100% «MSCI World Price en Euros» (indice représentatif des marchés actionnaires mondiaux).

Politique de Distribution

Cette classe B poursuit une politique de capitalisation de revenus.

Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le Compartiment est classé dans la classe 6 sur la base de sa volatilité passée ou, en son absence, de la volatilité du benchmark concerné ou d'un portefeuille modèle.
- La dite classe 6 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché actionnaire.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.

- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- **risque de crédit:** il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement;
- **risque de liquidité:** dans une situation de stress des marchés, les titres du portefeuille pourraient subir une diminution de leur négociabilité et donc de leur valeur;
- **risque de contrepartie:** les sujets avec lesquels le Compartiment a conclu des contrats pour des opérations dans des instruments dérivés sur des marchés non réglementés pourraient ne pas être en mesure de respecter les engagements pris.

FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Pas prévus
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,43%
----------------	-------

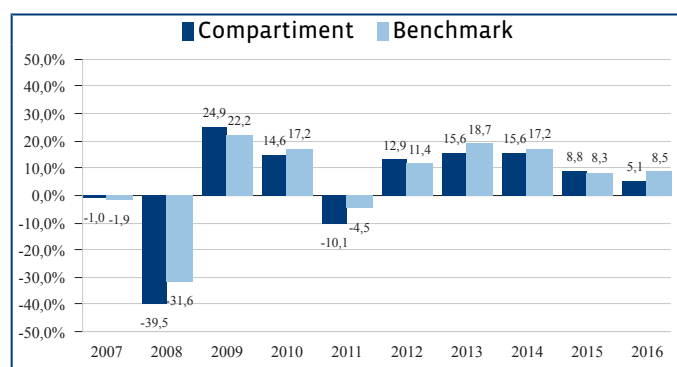
Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

Commissions de performance	Pas prévus
----------------------------	------------

Les *frais courants* se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

PERFORMANCE PASSÉES



-- Jusqu'au 22/01/2017 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe B du Compartiment a démarré le 1 février 2006.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

Le *benchmark* a changé au fil des ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("Attribution et conversion des actions") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet www.eurofundlux.lu ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions. Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.

Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée) sont disponibles au siège social de la Société où ils peuvent être obtenus gratuitement sur demande et ils sont publiés sur le site

[http://www.eurofundlux.lu/storage/sito1/it/Documenti/Politique_de_Rémunération/2016/politique-de-remuneration-fr.pdf]

Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

Législation fiscale

La Sicav est régie par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de la Sicav ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

Le présent document qui contient les informations essentielles pour l'investisseur décrit le Compartiment Euromobiliare International Fund Sicav - Multi Smart Equity - MuSE (classe B) d'Euromobiliare International Fund Sicav, tandis que le prospectus et les rapports périodiques sont rédigés pour l'ensemble de la Sicav.